

Mathieu Fourestier, escuier, sieur de Baudouère <sup>1</sup>, aagé de quarante ans, demeurant à Saint-Siers-de-Cosnat, possède la terre et chatellanie de Baudouère et des Vinsons, de 250 livres de revenu à partager entre luy et ses frères. — N'a point été nommé, mais il le sera la présante année.

Alexis de Belle-Ville, escuier, seigneur de Chanteloup <sup>2</sup>, aagé de trente-neuf ans, demeurant en la paroisse de Saint-George, possède un fief noble de la paroisse dudit Saint-George, de quatre à cinq cent livres de revenu, et déclare avoir un fils au régiment de Vignolle. — Deschargé.

Raimond de Sirand, escuier, seigneur des Arnauds <sup>3</sup>, n'a pas donné sa déclaration. — Dans le régiment de Vignoles.

CHATELLANIE DE CHALLAIS.

X Jean de Clavier, escuier, sieur de La Neuville <sup>4</sup>, demeurant à Rioux-Martin, aagé de cinquante-trois ans, ne possède aucun fief ny bien noble, mais scullemant quelque bien routuriers de 100 livres. — N'a pas été nommé.

X Jean Delaunay, chevalier, seigneur du Chay <sup>5</sup>, demeurant

---

1. Mathieu Le Fourestier, seigneur de Baudouère, maintenu par Begon, le 18 avril 1698.

2. Alexis de Belleville, seigneur de Chanteloup, fils de Geoffroy de Belleville, seigneur de Brouselieu, et d'Éléonore Filleul, marié, le 21 juin 1679, à Marie-Jeanne de Guinanson, maintenu par Begon, le 14 janvier 1700. « Il comparut, le 4 avril 1691, en l'audience tenue pour la convocation du ban et arrière-ban, et fut déchargé du service parce que son fils était alors militaire. » O'GILVY, *Nobiliaire de Guyenne*, t. I<sup>er</sup>, p. 122, art. *Belleville*.

3. Raimond de Sirand, paraît faire double emploi avec le n<sup>o</sup> 4 qui précède.

X 4. Jean du Cladier, fils de Daniel du Cladier et de Marie de Gandillaud, marié, le 22 mai 1662, à Huberte de La Tousche, maintenu par d'Aguesseau (1666-1667). Cette famille fut aussi maintenue par Begon, le 9 juin 1699.

X 5. Jean Delaunay. Au lieu d'Escurat, lire *Curat* ou *Curac*, aujourd'hui commune du canton de Chalais (Charente).

X paroisse d'Escurat, aagé de quarante-sept ans, n'a pas donné sa déclaration l'année courante, mais l'année dernière il la donna, faisant tant pour luy que pour la dame sa mère et François Delaunay, son frère, et déclara pocéder deux mesteries nobles du revenu de 240 livres, et pour 60 livres de rante en la paroisse de Médillaq. — Nommé 90 et 91.

Hugue du Pont, escuier, sieur du Vivier <sup>1</sup>, aagé de quarante-trois ans, demeurant à Sérignat, a donné sa déclaration l'année présante, et l'année dernière il desclara posséder trois fiefs dans ladite paroisse de Sérignat, l'un apellé Le Vivier et l'autre Le Verger, et le troisième de Renieu; le tout du revenu de 100 livres, et encore un autre dans la paroisse de Médillat, de 250 livres. Ledit Dupon a déclaré est [re] lieutenant de melice au régiment de Soudun. — Nommé 90.

Jean de Morel, escuier, seigneur de Chenevière <sup>2</sup>, demeurant au logis noble de Chambretou? paroisse de Bassac, aagé de cinquante-huit ans, possède le fief et seigneurie de Chamberтин et Bassas en partie, du revenu de 200 livres, sans comprendre les dhommains. — Nommé 90 et 91.

---

1. Hugues du Pont, seigneur de La Garde, de Médillac, du Chambon, de Vergord et du Vivier, baptisé le 6 février 1649, fils de Jean du Pont, seigneur de La Garde, de Vergord et du Vivier, et de Isabeau Faure. On trouve dans la généalogie dressée par O'Gilvy, que Hugues du Pont, « convoqué au ban des gentilshommes de Saintonge en 1691, se fit représenter à l'assemblée par le sieur Bonneau, lequel déclara que « Hugues « du Pont, sieur du Vivier, n'a pu venir à cause qu'il est actuellement « malade; a donné déclaration; — excusé; — peut servir. » Il avait été nommé pour servir au ban de l'année 1690, et déchargé parce qu'il était lieutenant de milices au régiment d'Issoudun. » Cette mention d'O'Gilvy dénote qu'il existe des copies des bans de 1690 et 1691. Hugues du Pont avait épousé, le 9 février 1675, Marie Héraud de Gourville, qui, veuve, fut maintenue par Begon, le 22 juin 1699.

2. Jean de Morel. On trouve La Chambrolerie, commune de Bazac, canton de Chalais.